



Montpellier, le 18 décembre 2017

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville de Montpellier a été signé pour la période 2015 2020. Son avenant opérationnel signé le 20 juillet 2016 décline les attendus en termes d'objectifs opérationnels pour les quartiers. Pour la mise en œuvre de certains de ces objectifs, un appel à projets avait été lancé en octobre 2016 et avait abouti à la réception de 390 projets.

Ces derniers ont été instruits collégalement par tous les partenaires financeurs du contrat de ville et ont été priorisés. Une programmation financière a ensuite été faite, au regard des enveloppes disponibles pour chacun des financeurs.

Une évaluation à mi-parcours est prévue durant l'année 2018 et un prochain Comité interministériel des villes actera, début 2018, la feuille de route de l'Etat pour le quinquennat. L'avenant qui suivra l'évaluation à mi-parcours devra permettre d'intégrer les nouveaux engagements.

Par conséquent, les partenaires financeurs du contrat de ville ont acté pour **2018 les modalités suivantes :**

- **Proposition aux porteurs de reconduire leur demande de subvention pour les projets qui ont été financés en 2017**, reconduction à l'identique ou intégrant quelques modifications (territoire ciblé, nombre de personnes ciblées, évolution du contenu de l'action, partenariat modifié, modification budgétaire à la marge), sous réserve de la fourniture d'un bilan intermédiaire précis.
- **Analyse interinstitutionnelle du bilan intermédiaire et croisement avec les autres projets existants ainsi que les nécessités de chaque territoire.** Cette analyse se fera avec comme premier angle d'entrée le territoire et pourra nécessiter, pour plus de cohérence, une rencontre avec les porteurs (collective ou individuelle).

Il est précisé que l'objectif n'est pas une reconduction automatique des subventions mais un examen très attentif de l'intérêt des projets pour les quartiers, après une première mise en œuvre. Dans un second temps et en fonction des disponibilités financières restantes et des besoins non satisfaits, des projets nouveaux pourront être déposés et instruits en temps utile.

Nous avons mis en place un dispositif technique qui permettra aux porteurs de ne pas ressaisir, sur l'application contrat de ville, l'intégralité de leurs demandes pour 2018 (s'ils la confirment bien sûr).

**La trame du bilan intermédiaire qui va être une pièce essentielle dans l'instruction des demandes vous a déjà été adressée afin que vous nous la retourniez avant le 10 janvier 2018 par courriel à l'adresse suivante : [contratdeville@montpellier3m.fr](mailto:contratdeville@montpellier3m.fr). C'est ce document qui va être à la base des décisions à venir. Il est donc très important.**

Vous allez pouvoir vous connecter sur l'application internet du contrat de ville ([www.contratdeville.montpellier3m.fr](http://www.contratdeville.montpellier3m.fr)) durant le mois de janvier, afin de confirmer ou non votre demande pour 2018 et vos éventuels ajustements. Les dates précises vous seront indiquées sur le site.

Vos interlocuteurs à la Métropole, la Ville, l'Etat, le Département, la CAF et la Région sont bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet de l'Hérault,

Pierre Pouéssel

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole,  
Le Maire de Montpellier,

Philippe Saurel